



abandon de poste licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **emilieb84**, le **03/05/2011** à **22:28**

Bonjour,

Mon employeur peut il qualifier mon licenciement pour cause réelle et sérieuse suite à un abandon de poste à défaut de la faute grave?

En bref, mon employeur me propose un départ "arrangé" car j'ai un projet de formation. il refuse de mettre en place une rupture conventionnelle et me propose de faire un abandon de poste. je refuse d'être licenciée pour faute grave car je ne souhaite pas que cela porte préjudice à ma carrière. alors il me propose de me licencier pour cause réelle et sérieuse suite à un abandon de poste. cela est il vraiment possible?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **22:49**

Bonjour,

Tout est possible mais à vrai dire je doute que l'employeur tienne parole car dans ce cas je ne vois pas pourquoi il refuserait la rupture conventionnelle puisqu'en plus de l'indemnité de licenciement il devrait le préavis...